



**Lutte des salariés de « Babou » Bagnolet, pour l'emploi, les conditions de travail, la dignité !
L'inspection du travail somme la direction de cesser les atteintes au droit de grève !
Une seule solution : la négociation !!**

Les salariés de Babou entament aujourd'hui leur 10^{ème} jour de grève et viennent de voter sa reconduction.

Hier matin, une négociation a eu lieu dans le cadre d'une médiation de l'inspection du travail.

Une discussion parfois houleuse, face aux mépris de la direction vis-à-vis des revendications des salariés, mais qui a permis aux « Babou » d'arracher quelques avancées. Parmi elles, le retrait des sanctions autoritaires et abusives pour des salariés, l'acceptation d'un calendrier de négociations sur les conditions de travail, des engagements sur le paiement sans retard des salaires. Mais le compte n'y est pas !

Car on perçoit une attitude revancharde, avec des propositions sanctions sur les nouveaux horaires et un blocage sur la question de la réintégration du salarié jeté à la rue après 12 années d'activité au sein de Babou ! Pour rétablir la confiance entre la direction et le collectif de travailleurs, être crédible sur le souci d'un véritable dialogue social, évacuer les craintes d'une chasse aux salariés revendicatifs, la direction doit reprendre le processus de négociation et entendre l'ensemble des revendications.

Par ailleurs, malgré nos multiples interpellations sur le respect du droit de grève, la direction continue à faire travailler du personnel extérieur à l'entreprise. L'inspection du travail, saisie sur ces faits, vient de communiquer un courrier sans appel aux dirigeants de Babou Bagnolet ! Cette lettre rappelle qu'« au plan pénal, l'emploi de faux bénévoles se traduit par une infraction de travail dissimulé par dissimulation de salariés, réprimée par l'article L.8224-1 du code du travail » en ajoutant que ce type de recours dans le cadre d'un conflit social est par ailleurs « pénalement sanctionné et susceptible de constituer une atteinte au droit de grève ». Le courrier en conclusion informe les salariés que les inspecteurs ont demandé à la gérante du magasin « de faire cesser immédiatement ces infractions qui pourront être relevées par voie de procès-verbal ». La CGT a d'ores et déjà engagé les démarches nécessaires pour porter cette affaire en référé.

La direction doit cesser sa politique de la terre brûlée !

La gérante qui utilise le terme de sécurité à tout bout de champ, n'hésite pourtant pas à faire travailler une personne d'un certain âge extérieure à l'entreprise, qui manipule un engin de levage, ce qui n'est pas sans danger lorsque l'on est dépourvu de la formation adéquate. Cette même gérante qui se scandalise de la perte importante de chiffre d'affaire, crée pourtant elle-même les conditions de la mise en péril de son commerce !

Les salariés reçoivent un soutien massif de la population et des structures CGT. En quelques jours, **ils ont collecté 3.000 euros de solidarité** ! C'est un témoignage de la popularité de cette lutte pour l'emploi, les conditions de travail, la dignité.

La direction doit tenir compte de ces réalités, et revenir à une attitude ouverte à la discussion sur l'ensemble des revendications. Les représentants CGT réitèrent leur disponibilité en ce sens.

Nous appelons par ailleurs la direction nationale de Babou à peser positivement dans ce conflit social, car le blocage et les entorses aux droits venant de la gérante portent gravement atteinte à l'image de la marque, et risquent de fragiliser dangereusement la boutique de Bagnolet.

Les salariés attachés à leur emploi, à leur lieu et collectif de travail font preuve d'une remarquable détermination pour faire valoir leurs droits. Solidaires et forts des multiples soutiens qu'ils engrangent, ils continuent à se battre pour gagner !

Pour rappel les revendications des Babous :

- réintégration de Jean Claude Ribesois, licencié brutalement après 12 années d'ancienneté pour faute grave
- l'abandon de toutes les sanctions contre les salariés
- l'arrêt des Modifications unilatérales des horaires de travail sans aucune justification économique ou autre.
- la fin des retards dans les virements de salaires
- la mise à plat des méthodes de management et calendrier de négociations sur les conditions de travail, pour mettre fin aux pressions, vexations, voire humiliations permanentes envers les salariés.
- la fourniture de deux paires de chaussures professionnelles par an et de nouveaux moyens pour assurer à la clientèle un service de qualité
- le paiement des journées de grèves
- la mise en place d'une unité économique et sociale.